

Démarches pour le baptême de bébé

vendredi 20 août 2010, par [Père Christian Catayée](#)

L'Eglise est heureuse d'accueillir de nouveaux membres par le baptême des bébés. Voici quelques indications pour vous permettre de planifier le baptême de votre bébé (de moins de 3 ans) sur notre paroisse.

Un enfant est né à votre foyer.

C'est un événement important, et qui retentit déjà profondément sur la vie de votre famille...

Par ailleurs, votre Foi chrétienne vous apprend que Dieu aussi aime votre enfant d'un Amour paternel, et qu'il l'appelle à entrer dans son Eglise, à devenir Membre de son Peuple...

Le Baptême d'un enfant est un événement aussi important que sa naissance ; et il demande à être préparé avec soin.

▶ 1. Prendre contact avec la paroisse

La première démarche consiste à prendre contact avec la paroisse afin d'obtenir des renseignements tels que les jours proposés pour les baptêmes, les pièces à fournir pour la constitution du dossier administratif (et oui, le baptême c'est sérieux !) Voici le lien pour la prise de contact :

<http://rosedelima.org/Horaires.html>

Des rencontres d'information sont proposées tous les trimestres environ. Toutes les informations nécessaires pour entreprendre les démarches y seront divulguées à titre d'information (sans engagement obligatoire).

Les prochaines dates sont :

— samedi 26 janvier 2013 à 16 h salle P. Eugène (presbytère)

▶ 2. Pièces à fournir



- **Formulaire de Demande de Baptême** (téléchargeable sur le site)
- **Livret de famille** (sert à justifier l'état civil de l'enfant)
- **Certificat de baptême du parrain et de la marraine** avec mention "confirmation". Le parrain et la marraine doivent avoir 16 ans (sauf dérogation) ; leur vie doit servir de repère pour la construction religieuse de votre enfant (pas de vie dissolue, de concubinage, etc)
- **Carte du Denier de l'Eglise** (jadis Denier du culte) à jour pour les parents, parrain et marraine. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre paroisse pour cela.
- **Photocopie de la carte d'identité des parents, parrain et marraine.**
- **Justificatif d'adresse**
- **Autorisation du curé de votre paroisse si vous résidez en dehors** de la paroisse du Robert (y compris si vous êtes du Vert-Pré)

▶ 3. **Inscription**

Elle doit avoir lieu au plus tard un mois avant le baptême (ou en cas d'urgence une semaine avant la date de la première préparation au baptême)

L'inscription a lieu au presbytère aux heures prévues à cet effet

Consultez la rubriques "dates des baptêmes" pour connaître les jours d'inscription.

Pour ceux qui résident hors du département, ayez l'amabilité de nous envoyer un courrier préalable à l'adresse postale ou électronique (secretariat chez rosedelima.org)

■ Pour toute question importante n'hésitez pas à solliciter le curé : [cure chez rosedelima.org](mailto:cure@rosedelima.org)